



263 Rue de Paris Case 550
93515 MONTREUIL cedex
Tél : 01 55 82 87 37 – Fax 01 55 82 87 38
E-mail : cgtpolice@cgt.fr
Site Internet : www.police.cgt.fr

COMMUNIQUE : La CGT-Police va se porter partie civile dans l'affaire des « primes » de l'ex-Ministre de l'Intérieur, Monsieur Claude GUEANT.

La Fédération CGT-Police considère que les déclarations de Monsieur Claude GUEANT, ancien collaborateur du Ministre de l'Intérieur, ancien Ministre de l'Intérieur, par lesquelles il indique qu'il aurait bénéficié de 20 000 à 25 000 euros en liquide au cours de son passage sous les lambris de la place Beauvau et étant à l'origine de règlements de factures personnelles constituent un « **détournement de fonds publics** ».

A l'heure où les Ministres successifs ont chacun pour leur part insisté sur la juste répartition des crédits public, insisté sur les règles de transparence de la finance publique et plus particulièrement s'agissant de fonds spéciaux du Ministère de l'Intérieur.

Alors que depuis janvier 2002, le premier Ministre Lionel JOSPIN mettait fin aux pratiques permettant aux fonctionnaires de mener certaines enquêtes et de recouvrer leurs frais sans justificatifs.

Depuis, si des versements d'espèces ont été effectués, il convient de savoir quelle en est l'importance, la provenance, la nature et la destination.

S'agissant aux dires de Monsieur GUEANT, de deniers provenant *de primes de cabinet défiscalisées* prélevées au budget du Ministère de l'Intérieur, la Fédération CGT-Police va se constituer partie civile de l'action publique intentée par le ministère public, pour que ces sommes soient remises à la disposition de la Police Nationale, dont le budget de fonctionnement et déjà bien impactée par les mesures du plan d'austérité.

La CGT-Police espère que l'enquête administrative ordonnée par le Ministre de l'Intérieur, sur demande de Monsieur le Premier Ministre participera à faire éclater la vérité, sans court-circuiter l'enquête judiciaire en cours.

Montreuil le 03 mai 2013